

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Compte-rendu

**du side-event sur le projet d'Accord de Coopération
entre les Gouvernements des pays des Bassins forestiers
d'Amazonie, de l'Asie du Sud-Est et du Congo et des autres pays
forestiers tropicaux du monde**

Rome, le 24 mai 2014

Introduction

Le side-event (événement parallèle) sur le projet d'Accord de Coopération entre les Gouvernements des pays des trois bassins forestiers tropicaux et d'autres pays forestiers tropicaux du monde s'est tenu le 24 juin 2014, dans la salle Sheikh Zayed Centre, au siège de la FAO à Rome, en marge de la 22^{ème} session du Comité des Forêts.

Conformément aux conclusions de la réunion de concertation entre le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable et les Responsables de la FAO, le 8 mai 2014 à Rome, la réunion a été présidée par un bureau composé comme suit:

Président : Son Excellence Bharrat JAGDEO, Ambassadeur itinérant des trois Bassins forestiers tropicaux ;

Modérateur : EDUARDO MANSUR, Directeur de l'Evaluation, de la Gestion et de la Conservation des Forêts au Département des Forêts (FAO) ;

Rapporteur : Emmanuel ZEMEKA, Directeur Exécutif de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) ;

Les personnes ci-après ont également rehaussé cette réunion de leurs présences :

- Madame BAIWONG DJIBERGUI AMANE Rosine, Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement du Tchad, Présidente en exercice de la COMIFAC ;
- Madame Marie Helena SEMEDO, Directrice Générale Adjointe, Coordinatrice de l'objectif stratégique Eau, foncier et forêts (FAO) ;
- Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo.

Prenant la parole, Madame Maria Hélène SEMEDO a souhaité la bienvenue aux participants au side-event. Elle a souligné que l'initiative de l'Accord de Coopération entre les trois forestiers tropicaux, est un bon exemple de la coopération Sud-sud et doit être soutenu. A ce sujet, elle a relevé la facilitation qui a été assurée par la FAO pour l'organisation du présent side-event.

Son Excellence Monsieur Bharrat JAGDEO a fait un bref historique de l'initiative de l'Accord de Coopération, lancée lors du Sommet des trois Bassins forestiers tropicaux, qui s'est tenu en 2011 à Brazzaville, en République du Congo. La Déclaration finale du Sommet qui a été adoptée par tous les participants a été l'un des principaux résultats de cette réunion.

Par ailleurs, il a été indiqué que:

- Les forêts des trois Bassins offrent de multiples opportunités pour contribuer à l'accomplissement des objectifs de développement durable au niveau national ainsi qu'à ceux définis dans les accords internationaux et régionaux.

- Après le Sommet de Brazzaville, plusieurs autres réunions ont eu lieu et ont permis la préparation du draft de l'Accord de Coopération. Ensuite, Son Excellence Bharrat JAGDEO, Ambassadeur Itinérant des trois Bassins forestiers tropicaux et le Ministre Henri DJOMBO, ont effectué des missions dans plusieurs capitales des pays de ces Bassins.
- Malheureusement, après ces visites, le processus en cours a connu une période de stagnation.

Il a terminé son propos en relevant que le side-event avait pour but de revitaliser le processus.

Rappel des grandes étapes du processus de l'Accord de Coopération

Le Ministre Henri DJOMBO a d'abord remercié les participants d'avoir répondu à son invitation dont la transmission a été assurée par la FAO. Il a également remercié la FAO d'avoir accepté de faciliter l'organisation du side-event et Son Excellence Monsieur Bharrat JAGDEO de sa disponibilité pour le présider.

Son intervention s'est focalisée sur les points ci-après:

- Le rappel des motifs qui ont amené le Congo à initier l'organisation du Sommet des trois bassins forestiers tropicaux et les résultats auxquels il est parvenu, notamment : la Déclaration de Brazzaville, la feuille de route relative à la signature de l'Accord de Coopération.
- La non signature de l'Accord de Coopération à Rio de Janeiro, le Brésil n'y s'étant pas préparé, en raison de l'organisation du Sommet de Rio+20 en vue de relancer le processus.
- La relance du processus de signature de l'Accord de Coopération : le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable a sollicité lors d'un entretien avec le Directeur Général de la FAO, en mai 2013, en marge de la Conférence internationale sur la forêt pour la sécurité alimentaire et la nutrition, la facilitation de cette institution. Celle-ci a répondu favorablement.
- Les propositions du Brésil sur le dépositaire de l'Accord de Coopération lors d'un autre entretien en septembre 2013 à Rome, le Directeur Général de la FAO a porté à la connaissance du Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable la proposition du Brésil de faire héberger le Secrétariat de l'Accord de Coopération à la FAO et non à Brazzaville. De même, le Brésil était disposé à apporter son soutien au fonctionnement du Secrétariat de l'Accord de Coopération au début de sa mise en place. Quant à l'Indonésie, aucune observation particulière n'avait été faite sur le processus de l'Accord de Coopération. Fort des résultats de ces contacts avec les deux pays, le Directeur Général de la FAO a suggéré de faciliter l'organisation d'un side-event en marge de la 22^{ème} session du COFO.
- Les objectifs ci-après de la réunion:
 - Examiner le projet d'Accord de coopération, en vue d'éventuels amendements,

- convenir de la structure chargée du suivi de la mise en œuvre de l'Accord de coopération et de son ancrage dans l'une des institutions internationales,
- Adopter une nouvelle feuille de route pour la signature de l'Accord de coopération (Lieu et date),
- Prendre des dispositions appropriées pour l'exécution de la feuille de route dans les délais.

Echanges et préoccupations soulevées

Au cours des échanges qui ont suivi, les observations et suggestions suivantes ont été faites :

- Le Représentant de l'Indonésie a indiqué que son pays n'avait pas reçu l'invitation à participer à cette réunion, c'est à Rome qu'elle a été informée par la Représentation de son pays auprès de la FAO. A ce sujet, le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable a rappelé que, lors de son entretien avec le Ministre de l'Indonésie en charge des Forêts à Djakarta, le 5 mai 2014, il a informé son Collègue de l'organisation du side-event. Par ailleurs, l'Ambassade du Congo en Italie a informé l'Ambassade de l'Indonésie de la tenue de ce side-event, par note verbale.
- La Délégation du Brésil a réitéré l'intérêt de son pays pour l'Accord de Coopération.
- La Délégation du Venezuela, de la Côte d'Ivoire et le Mexique ont fait autant.
- Les pays présents au side-event ont apprécié la facilitation de la FAO pour l'organisation de cette réunion.
- Suite à la proposition du Ministre Henri DJOMBO d'élargir le Bureau à la Côte d'Ivoire, pour représenter les pays forestiers hors Bassin du Congo, et le Brésil leader en matière de forêt en Amérique latine, les délégués des deux pays ont indiqué qu'ils allaient soumettre la question à leurs autorités.
- L'absence de nombreux pays à la réunion n'a pas permis de recueillir les observations éventuelles sur le projet d'Accord de Coopération.
- L'initiative de l'Accord de Coopération sur les trois bassins forestiers tropicaux, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, est en cohérence avec l'Accord international des bois tropicaux et le Secrétariat exécutif de l'organisation appuie cette initiative.

Recommandations

Le side-event a abouti aux recommandations suivantes :

- L'Accord de Coopération engagera les Gouvernements des pays souverains, et non des organisations sous régionales. Ainsi, le manque

d'engagement de certains pays ne devrait pas freiner le processus de signature.

- Les pays ont donné mandat à la FAO de faciliter le processus de signature de l'Accord de Coopération. La FAO a accepté de jouer ce rôle.
- Etant donné les changements intervenus au niveau des Ministres en charge des Forêts de certains pays, il a été retenu que le projet d'Accord de Coopération, la Déclaration de Brazzaville leur soient transmis. De même, une fiche sur le background du processus de trois Bassins forestiers tropicaux, à élaborer, leur sera transmis.
- Les pays disposent de trois mois pour transmettre à la FAO leurs observations éventuelles sur le projet d'Accord de Coopération.
- Un side-event sera organisé au siège de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) à Yokohama au Japon, en marge de la Session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT) prévu en novembre 2014.
- Le Bureau du Sommet des trois Bassins forestiers tropicaux se réunira à Rome, pour établir une feuille du processus et discuter des modalités pratiques d'organisation du side-event de YOKOHAMA.

Conclusion

Le side-event a permis de relancer le processus de signature de l'Accord de Coopération, qui était en veilleuse.

L'acceptation par la FAO, une institution des Nations Unies, de faciliter le processus de signature de l'Accord de Coopération est une avancée significative du processus.

Cependant, l'attitude de la délégation indonésienne, marquée par une insuffisance d'engagement pour le processus alors que ce pays joue le rôle leader en matière de gestion durable des forêts en Asie du Sud-Est, n'est pas encourageante. L'incertitude politique suite aux élections prévues et le fait que l'Accord de Coopération entraînerait la fin du F11, initié par ce pays, justifient, sans nul doute, cette attitude.

Il est donc utile que Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable effectue une mission à Djakarta avant le side-event prévu à Yokohama en novembre 2014, pour expliquer le bien fondé de l'Accord de Coopération aux nouvelles autorités.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre de l'Economie Forestière
et du Développement Durable,

Henri DJOMBO